

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 26 JUIN 2012

❧❧❧

Présents :

M. Jean-Etienne GAILLAT, Maire Adjoint, Président de la Séance,
M. Bernard UTHURRY, Maire,
M. Jean-Pierre DOMEQ, Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Yves TOURAINE, M. Robert BAREILLE, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, M. Jean-Marie GINIEIS, M. Philippe GARROTE,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,
Mme Florence AGRAZ, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Marie GINIEIS,
Mme Dolorès CABELLO donne pouvoir à M. Robert BAREILLE,
Mme Marie-José ROMEO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Eliane BELLEGARDE,
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Philippe GARROTE,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE

Monsieur MAILLET expose que l'exécution du Budget 2011 y compris les reports et affectation de 2010 se présente schématiquement de la manière suivante.

Il est précisé que ces données sont conformes au compte de gestion dressé par Monsieur le Percepteur.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	4 266 699,00	4 261 663,34	
Déficit reporté	348 260,46		
Total investissement de clôture	4 614 959,46	4 261 663,34	- 353 296,12
Fonctionnement	11 908 663,55	12 568 066,32	
Excédent reporté			
Total fonctionnement	11 908 663,55	12 589 066,32	680 402,77
Total de clôture	16 523 623,01	16 850 729,66	327 106,65

.../...

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE :

L'excédent global de clôture ou fonds de roulement dégagé par le compte administratif est de 327 106,65 € (204 814,74 € au C.A. 2010).

1 – La section de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de clôture 2011 est égal au résultat de l'exercice (dans la mesure où la totalité de l'excédent de fonctionnement de 2010 a été affecté en section d'investissement). Il ressort à 680 402,77 € contre 553 075,20 € en 2010.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice (hors travaux en régie) :

Les dépenses réelles sont les dépenses qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements et les valeurs et plus-values des biens cédés, ni les fournitures pour travaux en régie. Par contre, elles prennent en compte les charges rattachées à l'exercice (146 302,18 €).

Elles s'élèvent à 10 725 945,82 € contre 10 049 025,92 € en 2010, soit une augmentation de 6,7 % après une augmentation limitée à 0,80 % en 2010. Néanmoins on peut noter que l'augmentation inéluctable des charges reste inférieure à celle des produits conformément à la volonté de conforter l'épargne.

⇒ Les charges à caractère général (chapitre 011 – travaux en régie) évoluent de 2,16 %. L'évolution sur ce chapitre, bien en conformité à la prévision budgétaire, prend en compte pour l'année 2011 la mise en place des navettes urbaines, la création du festival « porte-voix » et l'augmentation constatée des fluides (+ 40 000 €).

⇒ Les charges de personnel (chapitre 012) évoluent de 8,36 %. Comme indiqué lors du vote du budget 2011, la municipalité a fait le choix de la clarté en réintégrant sur le budget de la Ville les agents qui travaillaient partiellement pour les régies d'eau et d'assainissement et qui étaient inscrits sur les budgets annexes. En contrepartie, la charge correspondante est appréciée et votée au niveau de chaque agent concerné et donne droit à une dotation en recettes de fonctionnement sur le compte 74.

Le glissement vieillesse technicité explique pour le reste l'augmentation annuelle.

Les charges de personnel représentent 53 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui nous place légèrement en dessous des moyennes nationales (53,45 %).

⇒ Les charges de gestion courante (chapitre 65) ont augmenté de 8,67 % par rapport à 2010.

Nous rappelons ici les deux raisons principales à cette augmentation :

- Les augmentations du montant des subventions annuelles aux associations et de la subvention au CCAS.
- Des pertes sur créances irrécouvrables depuis plusieurs années à hauteur de 78 252,40 € que le Percepteur nous demande de constater et inscrire au compte 654.

⇒ Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 329 230,26 € en hausse significative de 25,26 % par rapport à 2010.

Cette évolution est à relier à deux phénomènes :

- l'augmentation de l'encours (+ 20,26 %)
- l'augmentation des taux qui sera surtout sensible en 2012.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors cession des immobilisations) :

Elles sont constituées des recettes qui impactent la trésorerie moins les recettes de cession d'immobilisation (compte 775).

Elles s'élèvent à 12 244 023,68 € soit une hausse de 8,81 %.

⇒ Les produits des services et du domaine (compte 70) s'élèvent à 272 009,26 €. La hausse très significative de ce chapitre (+ 100 000 € par rapport au BP 2011) est liée principalement aux ventes exceptionnelles de coupes de bois. La prudence restera de mise lors des constructions des prochains budgets sur ce chapitre au vu du caractère exceptionnel de certaines recettes cette année.

⇒ Le produit des impôts locaux (compte 7311) s'élève à 3 132 076,00 €. On peut néanmoins rappeler que ce produit ne représente à Oloron Sainte-Marie que la moitié des recettes des communes de la strate.

⇒ L'attribution de compensation (compte 7321) : le reversement de la Communauté de Communes représente 4 570 449,84 €. Pour rappel cette dotation qui reste gelée depuis 2003 connaîtra une revalorisation dès l'exercice 2013 conformément aux clauses financières prévues dans le transfert.

⇒ Les autres impôts et taxes, en légère augmentation, (taxe sur l'électricité, droit de place, droit de mutation) s'élèvent à 588 809,42 € et bénéficient également d'une conjoncture favorable.

⇒ Les dotations et participations (compte 74) s'élèvent à 2 908 487,53 € les dotations de l'Etat restent gelées au niveau de 2010.

.../...

⇒ Les recettes de gestion courante (compte 75) qui comprennent, notamment les loyers, diverses redevances, baissent de 2,24 %.

2 – La section d'investissement

Elle présente un solde d'exécution négatif de clôture de 353 296,12 € qui sera couvert en 2012 par l'affectation des résultats de fonctionnement.

En 2012 l'excédent de la section de fonctionnement soit 680 402,77 € sera totalement affecté en investissement et viendra couvrir ce déficit reporté. Le solde soit 327 106,65 € qui représente l'excédent global de clôture viendra en ressource de la section d'investissement comme cela a été anticipé dans le BP 2012.

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice :

Ces dépenses comprennent :

- Les dépenses d'équipement représentent 3 435 302,76 €. Les restes à réaliser (RAR) qui correspondent à la différence entre les sommes engagées et les sommes mandatées s'élèvent à 726 995,06 €. Les RAR, constatés au CA 2011, devront être repris au budget supplémentaire 2012.
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 161 879,58 €

La Commune d'Oloron Sainte-Marie se situe à un niveau comparable aux communes de la strate en matière d'investissement (294 € par habitant pour 299 €)

Il convient de rappeler que, depuis 2010, la municipalité s'est dotée d'un PPI (plan pluriannuel d'investissement) qui décline et hiérarchise les investissements à réaliser. Naturellement il s'agit d'un document évolutif qui se modifie en fonction des besoins et de la conjoncture. Ce PPI est couplé à un programme prospectif en matière de fonctionnement qui permet de vérifier que les grands équilibres, présents et à venir, restent respectés notamment en termes d'épargne et de capacité de désendettement (endettement/épargne brute).

Nos actions en 2011, conformes à nos objectifs politiques affichés, se sont déclinées comme suit :

Améliorer les services au quotidien dans la Ville :

- *en renforçant et réhabilitant le patrimoine communal :*

- travaux dans les écoles : 68 385 €
- centre d'hébergement le Bialé : 37 372 €
- orgue Notre Dame : 48 640 €
- divers bâtiments communaux : 36 561 €
- sécurité incendie mairie : 47 426 €
- église Ste Croix : 82 632 €
- programme voirie : 688 890 €

.../...

- *en optimisant les aménagements des espaces publics :*

- parking Mondine : 29 912 €
- parvis, passerelles confluence : 119 851 €
- plan d'accessibilité : 15 976 €
- aménagement gare : 157 029 €
- mur Rocgrand : 279 218 €
- étude urbaine : 33 374 €

- *en renforçant l'attractivité de la cité :*

- rénovation des halles : 336 775 €
- aménagement tribunes et vestiaires rugby : 121 972 €

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 718 346,82 € (553 004,75 € en 2010). Les remboursements en capital sont appelés à augmenter chaque année avec le vieillissement de la dette ce qui, ne manquera pas d'impacter à l'avenir le montant de l'épargne nette.

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice :

Elles représentent 3 178 945,61 € contre 4 216 355,93 € en 2010. La baisse s'explique uniquement par la nécessité de moins recourir à l'emprunt cette année (2010 : 2 600 000 €; 2011 : 1 631 000 €).

Dans le détail on trouve :

- o Subventions : 461 968,91 €
- o Dotations (FCTVA TLE) 532 901,50 €
- o Affectation 2010 : 553 075,20 €

On doit noter que pour équilibrer le budget il a été indispensable de recourir à l'emprunt à un niveau de 1 631 000 €.

II. LA SITUATION FINANCIERE :

1 – L'endettement

Depuis 2002, la Commune d'Oloron Sainte-Marie a eu recours à l'emprunt, chaque année, pour équilibrer son budget. A la date du 01/01/2012 l'encours de la dette s'établit à 12 453 011 € (12 150 138 € au 01/01/2011).

L'encours augmente d'année en année et ne bénéficiera des premières sorties qu'à compter de 2017.

La municipalité, depuis 2008, s'est attachée à emprunter sur des durées jamais supérieures à 15 ans pour ne pas s'exonérer de l'effort indispensable annuel de désendettement et ne pas pénaliser les générations futures.

Par ailleurs on peut noter que, depuis la norme Bâle 3, nos partenaires financiers ont de plus en plus de difficulté à dégager des liquidités pour les collectivités territoriales. La rareté des fonds a un impact certain sur la hausse des taux et sur nos moyens d'action en terme de négociation. Ces nouvelles données devront être prises en considération lors des prochains exercices.

Aussi, notre devoir d'élus responsables doit nous conduire aujourd'hui à rompre avec la facilité du recours systématique à l'emprunt pour financer nos investissements.

Depuis 2008, et cela rompt avec les pratiques antérieures, nous nous attachons à :

- dégager suffisamment d'épargne pour financer nos investissements,
- mesurer, quantitativement mais aussi qualitativement, le montant que nous accordons chaque année aux dépenses d'équipement.

2 – L'autofinancement

Notre souhait affiché en 2008 de voir l'épargne brute retrouver un niveau correct afin de financer nos investissements est en passe de se réaliser.

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) s'élève à 1 522 897 €, à comparer à 1 204 130 € en 2010, 846 126 € en 2009.

Rappelons que le calcul se fait en retirant aux recettes réelles de fonctionnement diminué des recettes de cession d'immobilisations les dépenses réelles de fonctionnement diminuées des fournitures pour travaux en régie.

L'épargne nette (épargne brute – capital des emprunts) s'établit à 804 550 €. L'épargne nette est en augmentation alors même qu'elle supporte des remboursements en capital de plus en plus élevés à mesure que la dette ancienne continue à s'amortir.

Le principal ratio d'analyse financière reste néanmoins le ratio dit de solvabilité ou de capacité de désendettement.

Ce dernier est égal à l'encours de la dette/rapporté à l'épargne brute. Très dégradé en 2008, il est passé de 19,10 à 11,94 années en 2009 puis à 10,09 en 2010. En 2011, il s'établit à 8,18 années.

A noter que dans le contexte de raréfaction drastique des emprunts, expliqué plus haut, les financeurs vont de plus en plus être attentifs à la valeur de ce ratio qui va s'avérer de plus en plus discriminant.

Dans tous les cas de figure la municipalité travaille à dimensionner et programmer ses investissements pour conserver ce ratio à une durée inférieure à 15 ans.

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, par 32 voix,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2011 du budget général qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2011 du budget général de Monsieur le Receveur Municipal dont la synthèse est joint en annexe.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 26 juin 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE ADJOINT,
PRESIDENT DE LA SEANCE,

AFFICHE LE 01/07/2012

Jean-Etienne GAILLAT